

MUNICIPALITÉ D'UPTON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

Est, par la présente, donné par la soussignée madame Cynthia Bossé, directrice générale de la susdite municipalité, aux personnes et organismes intéressés par le projet de « Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée » de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2020, le Conseil municipal a donné un avis de motion en vue d'adopter le « **Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée** ».
- 2- Lors de la séance ordinaire tenue le 7 juillet 2020, le Conseil municipal a adopté le projet de « Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée ».
- 3- Une assemblée publique de consultation aura lieu **mardi le 18 août 2020 à 19H30** à la salle du Conseil municipal sise au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement numéro 2020-327, de même que les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 4- Le projet de règlement numéro 2020-327 consiste à permettre, et ce, à certaines conditions, que soient utilisés les pieux d'acier vrillés et les piliers de béton comme fondation à un bâtiment principal de béton comme fondation à un bâtiment principal.
- 5- Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de juillet de l'an 2020.



Cynthia Bossé,
Directrice générale
Municipalité d'Upton



MUNICIPALITÉ D'UPTON

AVIS PUBLIC

Projet de règlement 2020-327 intitulé :

« « Règlement numéro 2020-327 modifiant le règlement de construction numéro 2002-92 de la Municipalité d'Upton afin de revoir les dispositions relatives au type de fondation autorisée » »

Certificat de Publication (Article 420)

Je soussignée, Cynthia Bossé, directrice générale de la Municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13H00 et 17H00 ce 16^e jour du mois de juillet 2020, à chacun des endroits suivants, à savoir :

1. au bureau municipal
2. sur le site internet de la municipalité;
3. dans l'édition d'août 2020 du journal municipal «Le Bavard» (publiée en juillet 2020).

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois de juillet de l'an 2020.

Cynthia Bossé,
Directrice générale
Municipalité d'Upton